

Plan Stratégique 2017-2021

pour le développement des exportation et l'internationalisation des filières agricoles, agroalimentaires, forêt-bois et des produits bio-sourcés

Xavier Pacholek
Chef du bureau des exportations et partenariats internationaux, MAAF/DGPE/SEI/SDI

04 Avril 2017, FranceAgriMer, CS viande rouge 12 Avril 2017, FranceAgriMer, CS céréales



















Fruit d'un constat partagé

- Export = relais de croissance pour nos filières alors que les échanges mondiaux de produits agricoles et agroalimentaires ont triplé en 15 ans et que la demande mondiale va encore croître.
- L'agroalimentaire = force à l'export (excédent commercial de 9,3 Md € en 2015 et 6,1 Md € en 2016) avec de nombreux atouts à faire valoir (entreprises parmi les leaders mondiaux ; image d'excellence ; etc.).
- Perte régulière de parts de marchés, en particulier en Europe, où la part de la France est passée de 12,5 à 7,9 % en 15 ans sur l'agroalimentaire

agriculture alimentation

















AGRICULTURES PRODUISONS OAUTREMENT

Des objectifs clairs

Enrayer la baisse des parts de marchés en Europe et en gagner des nouvelles sur les nouveaux marchés en exportant plus et augmentant la valeur ajoutée.

Pour cela:

- → développer la présence de tous les secteurs et améliorer la balance commerciale de l'ensemble des filières. Aujourd'hui notre balance commerciale ne repose que sur un nombre de secteurs limités.
- → Augmenter le nombre d'entreprises à l'export notamment les PME et les ETI. Aujourd'hui 25 % de nos entreprises exportent contre 80 % en Allemagne.
- → Favoriser l'investissement des entreprises à l'international et le développement des partenariats commerciaux des entreprises en Europe et à l'international.
- → Permettre l'accès des entreprises, même les plus petites, aux outils existants au niveau national et communautaire.



















Volonté du MAAF

En lien avec les autres acteurs de l'export,

Mettre ses moyens et son organisation au service des entreprises,

tout au long de leur parcours depuis leur lieu d'implantation jusqu'à l'international :

- en renforçant et valorisant le travail des **conseillers aux affaires agricoles** : 30 agents dans 23 pays ; deuxième réseau mondial après les Etats-Unis, véritable avantage comparatif pour nos entreprises dans la concurrence mondiale ;
- en mobilisant les DRAAF qui pourront travailler avec les régions, les autres services de l'État et les opérateurs pour renforcer le service local aux entreprises désireuses d'exporter (notamment les plus petites) et mettre à leur disposition l'expertise existante en administration centrale et au sein du réseau des conseillers.

agriculture alimentation



















Axe 1 : Accompagner les entreprises dans la durée

Pour les orienter vers les bonnes cibles, leur mettre à disposition des outils adaptés et développer une culture de l'export qui passe par de la formation

→ Au niveau régional

- Organisation du réseau via les correspondants et référents agroalimentaires régionaux + expérimentation Occitanie.
- Organisation de l'information et de la formation des entreprises

→ Au niveau national

- Etablir une cartographie des outils, soutiens et dispositifs mobilisables pour les entreprises
- Soutenir les démarches collectives
- Former les futurs professionnels et les entreprises

→ Au niveau international

- Renforcer auprès des entreprises le rôle des CAA
- Développer la place des « Clubs agros »
- Généraliser les informations standardisées à destination des entreprises





















Axe 2 : Ouvrir de nouveaux marchés et favoriser l'accès aux marchés existants

- → Renforcer les capacités d'analyse des marchés
- → Défendre les intérêts de nos filières dans les négociations commerciales
- Soutenir le développement des indications géographiques
- → Lever les barrières non tarifaires
- → Faire valoir la spécificité de notre secteurs dans la mise en place des instruments d'appuis financiers : crédits exports, outils d'appuis à la compétitivité et à l'innovation
- → Favoriser l'adaptation de l'offre française à la demande mondiale























Axe 3 : Promouvoir les produits, les technologies et les savoir-faires français

- Mobiliser au mieux les dispositifs qui existent aux niveaux européen, dans les régions et au niveau national.
 - Outils de promotion européens
 - Outils de communication
 - Salons
 - Communication digitale
- → Utiliser la coopération internationale comme vecteur de promotion
- Maximiser les rencontres officielles comme levier d'échange « business »





















Plan d'action

- Après la consultation sur cette stratégie
- Elaboré avec l'ensemble des partenaires
- Adopté lors de la prochaine journée export organisée par le MAAF et le Secrétariat d'État au commerce extérieur et l'ensemble des partenaires au second semestre 2017
- Cette réunion annuelle permettra de faire le bilan des actions menées et de discuter des actions pour l'année à venir























Consultation des filières

- Création d'un nouveau poste au sein du BEPI pour animer le dialogue « filières »
- Conseils spécialisés de filières (FranceAgriMer)
 - recherche de convergences / synergies entre les volets internationaux des plans d'action filières avec le plan d'action du PSE
 - Présentation du PSE avril & mai 2017 puis discussions en groupes adhoc à partir de juin
- Comités SPS et formations SPS (FAM et DGAL)





















Conclusion

Une stratégie collective

Une stratégie partagée























Une stratégie évaluée